

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE PERMIS

Veillez suivre chacune des huit (8) étapes du présent formulaire;
 Veillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape sept (7);
 Prévoir de défrayer les coûts du permis au même moment (25\$);
 Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
 Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la demande est complète

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire

1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION

Nom de la rue	
Numéro de lot ou numéro civique (adresse)	
Logement supplémentaire ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Si oui, veuillez remplir le formulaire : Ajout d'un logement</i>

2 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU ENTREPRENEUR DES TRAVAUX

Nom complet		
Adresse complète		
No. Téléphone	() -	() -
Adresse courriel	(la façon la plus efficace pour communiquer avec vous)	

3 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom		
Adresse complète		
No. Téléphone	() -	() -
No. RBQ (entrepreneur)		

4 ÉCHÉANCE ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue début des travaux :	Date prévue fin des travaux :
Valeur des travaux :	

5 NORME ET DÉTAIL DES TRAVAUX

Norme générale

Zones urbaines	Zones rurales (A et Af)	Détail des travaux	
Superficie maximale d'occupation au sol est de 10 % ou 120 mètres carrés (1 290 pi. Ca)	Superficie maximale d'occupation au sol est de 10 % ou 150 mètres carrés (1 615 pi. Ca)	Superficie d'occupation au sol de tous vos bâtiments incluant votre nouveau garage :	
Superficie maximale de votre garage et/ou abri : Terrain de moins 10 760 p.c. = 807 p.c. de garage/abri Terrain de moins 16 145 p.c. = 914 p.c. de garage/abri Terrain de moins 32 290 p.c. = 1 022 p.c. de garage/abri Terrain de plus 32 290 p.c. = 1 130 p.c. de garage/abri	Superficie maximale de votre garage et/ou abri : Terrain de moins 10 760 p.c. = 807 p.c. de garage/abri Terrain de moins 16 145 p.c. = 914 p.c. de garage/abri Terrain de moins 32 290 p.c. = 1 022 p.c. de garage/abri Terrain de plus 32 290 p.c. = 1 615 p.c. de garage/abri	Superficie du nouveau garage :	
Hauteur maximale 20 pi (6 m) et ne doit excéder la hauteur du bâtiment principal	Hauteur maximale 26 pieds er ne doit excéder de plus de 10 % la hauteur du bâtiment principal	Hauteur du garage :	

Implantation

IMPORTANT : Pour cette section, vous devez fournir une copie de votre certificat de localisation avec un croquis de l'implantation de votre bâtiment accessoire avec les distances ci-dessous représentés (voir exemple à la fin du formulaire) ou un plan de votre terrain à l'échelle avec les distances demandées

La distance du garage avec le bâtiment principal : 6,5 pieds (2 mètres)	Distance du garage avec le bâtiment principal :	
La distance du garage avec un autre bâtiment accessoire : 6,5 pieds (2 mètres)	Distance du garage avec autre bâtiment accessoire :	
La distance du garage avec les lignes de lot : <i>l'implantation dans la cour avant est interdite</i> Sans ouverture : 2 pieds (0,60 m) PLAN ARPENTAGE OBLIGATOIRE sinon le garage devra être localisé à plus de 3pi-3po, (1 m) de la marge de recul Avec ouverture (fenêtre ou porte): 5 pieds (1,5 m)	Distance du garage avec ligne de lot arrière : Distance du garage avec la ligne latérale :	

Contraintes supplémentaires

Terrain de coin : Lorsque votre propriété se trouve sur un coin de rue, le garage doit se trouver à l'extérieur de la marge de recul avant minimale prescrite par le règlement. Veuillez communiquer avec nous pour avoir la marge minimale	Terrain de coin	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Cours d'eau à proximité : le garage doit se trouver à l'extérieur de la bande riveraine, vous pouvez avoir cette information sur votre certificat de localisation ou communiquez avec nous	Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Servitude d'utilité publique : vous devez implanter votre garage à l'extérieur de la servitude	Servitude	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fils électrique : Veuillez communiquer avec Hydro Québec pour avoir leur norme ou vous pouvez aller sur le site internet pour avoir les normes concernant les fils électriques : www.hydro-quebec.com	Fils électrique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Aucun espace habitable n'est permis dans un garage détaché		

Matériaux de construction

Revêtement extérieur :	Revêtement toiture :
Fondation :	

6 DOCUMENTS OBLIGATOIRES

SI NÉCESSAIRE Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration (autorisation) du propriétaire actuel

Un plan montrant la localisation et les distances énumérées au point 5 (section implantation)

Un croquis du bâtiment (à l'échelle)

Réservé à la réception

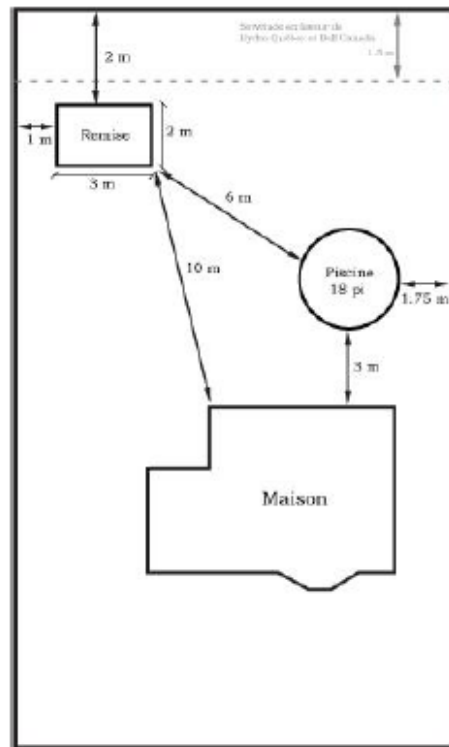
7 EXEMPLE D'IMPLANTATION

Idéal

Certificat de localisation



Alternative lorsque le certificat de localisation n'est pas disponible



8 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature

Date

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis